UN IMPORTANT VOL DE LAINES A LA GARE DE TOURCOING-LES-FRANCS. — A la suite de vols répétés commis à la gare de Tourcoing-les-Francs, MM. Schittecate Aug., 34 ans, et Henri Dhalluin, 30 ans, agents de sûreté, à Tourcoing, furent chargés d'exercer une surveillance très étroite autour de cette gare.

Au cours de la nuit du 27 au 28 mai, tous deux se placèrent en embuscade auprès d'un hangar situé à deux cents mètres environ de la gare où l'on avait déposé de grandes quantités de laine.

Vers 10 heures 1/4, ils virent un sieur Louis Janssens, 24 ans, mécanicien à Tourcoing, s'approcher du hangar et en faire le tour; un quart d'heure plus tard, il revint, s'approcha du hangar, regarda à l'intérieur ce qui se passait et disparut.

Un peu plus tard, les deux policiers virent arriver une voiture escortée par trois individus qui étaient: Janssens, Emile Hanno, 25 ans, domestique à Tourcoing, et un troisième personnage demeuré inconnu.

Les agents surveillèrent leurs agissements et bientôt ils virent les trois noctambules charger sur leur voiture deux balles de laine pesant environ 700 kil.

Le chargement était à peine effectué que Hanno fouettait son cheval et partait à grande allure dans la direction de Bondues. Les agents poursuivirent les voleurs et furent assez heureux pour rejoindre Hanno. Janssens et son complice avaient pris la fuite et ce n'est que beaucoup plus tard que le premier fut arrêté. Quant à Hannoy, il expliqua sa participation au délit en disant que Janssens et son complice l'avaient emmené avec eux sans lui faire connaître le but de l'expédition. Janssens a de très mauvais antécédents, tandis que Hanno n'a pas encore été condamné.

Après plaidoirie de Me Balavoine, avocat, pour Hanno, celui-ci n'est condamné qu'à 3 mois de prison et Janssens est condamné à 6 mois de la même peine et 5 ans d'interdiction de séjour.

LE VOL DE LA RUE BELL, A ROUBAIX. — Pendant la nuit du 24 au 25 avril dernier, un vol très audacieux a été commis chez M. Jules Maillié, 65 ans, marchand de nouveautés, rue Bell, à Roubaix. En vue du marché du lendemain, il avait rangé une grande quantité de tissus dans une voiture laissée sous un hangar. Le lendemain matin il eut la désagréable surprise de constater que, la nuit, des cambrioleurs avaient visité sa voiture et enlevé une grande quantité de marchandises qui s'y trouvaient.

M. Maillié n'avait aucun indice lui permettant de découvrir les coupables. Néanmoins, MM. Fievet et Dhalluin, agents de sûreté à Roubaix, continuaient patiemment leur enquête et grâce à leur perspicacité, quelques-uns des coupables comparaissaient aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. Ce sont: Angèle Stellens, 33 ans,; Gustave Derzelle, 32 ans; Philippe Debuyser, 26 ans; Gabrielle Lelong, 22 ans, et Zoé Dumortier, femme Houssa, 24 ans, demeurant tous à Roubaix.

Quelques-uns des prévenus sont très mal notés. Angèle Stallens a déjà encouru six condamnations; Derzelle, qui a des condamnations nombreuses, notamment une à trois ans de prison par la Cour d'assises, tombe sous le coup de la relégation. Debuyser a sept condamnations, et Gabrielle Lelong une condamnation pour outrages.

Vers le 10 mai, les deux agents de sûreté ont trouvé Debuyser et la fille Lelong cherchant à vendre des coupons d'étoffe provenant du vol, à Mme Guerlas, cabaretière, rue de l'Alma.

Les deux recéleurs donnèrent des explications très contradictoires. La police fut ainsi amenée à rechercher si d'autres personnes en relations avec ces deux prévenus n'avaient pas été mêlées à cette affaire et l'on apprit que des coupons d'étoffe appartenant à M. Maillié avaient été en la possession des autres prévenus. M. Houssa, cabaretier, qui avait été au début impliqué dans cette affaire, bénéficia d'un non-lieu.

Les prévenus nient énergiquement avoir coopéré au vol commis chez M. Maillié, mais leurs explications sont confuses et ils ne peuvent justifier de l'achat régulier des coupons d'étoffe qu'ils ont eu en leur possession.

Le tribunal a acquitté Derzelle et il a condamné pour complicité de vol par recel, Angèle Stallens, épouse Derzelle, à 100 francs d'amende, et les autres prévenus à 50 francs d'amende chacun.

M. Maillié qui s'était porté partie civile par l'organe de Me Eyoken, avocat, obtient 80 francs de dommages-intérêts.

Défenseur: Me Brackers d'Hugo, avocat.

A PROPOS DU CAMBRIOLAGE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE, A ROUBAIX. — Cette affaire ressemble beaucoup à la précédente et la prévenue est Zoé Dumortier, femme Houssa, qui vient d'être condamnée pour le vol commis chez M. Maillié.

Au mois de décembre dernier, un vol important était commis chez M. Arthur Grulois, rue de l'Industrie, 193, à l'audience du 26 mars dernier, un sieur François Basquin, 24 ans, encourut trois mois et un jour de prison.

Basquin avait recélé une partie des objets volés et notamment du linge. La police de sûreté de Roubaix a recherché s'il n'existait pas d'autres complices, et elle a découvert que la femme Houssa était en possession d'une grande nappe, d'un service de vingt-quatre personnes et d'un rideau de berceau en dentelle de Chantilly, valant 200 francs, le tout provenant du vol commis chez M. Grulois.

Interrogée, la femme Houssa reconnut que ces objets provenaient de Basquin à qui elle les avait achetés pour 8 francs.

Le tribunal a estimé que la femme Houssa connaissait l'origine frauduleuse de ces objets et il l'a condamnée pour complicité de vol à 100 fr. d'amende.

UNE PRÉTENDUE ESCROQUERIE. — Victor Derzelle qui a à répondre dans cette affaire du délit d'escroquerie, est le prévenu qui avait à répondre du vol commis chez M. Maillié.

On lui reproche d'avoir fait des commandes de marchandises à la Société l'Union Vinicole de Dunkerque, en empruntant de faux noms et de fausses qualités.

Ces allégations n'ayant pu être prouvées, Derzelle est acquitté purement et simplement.

AFFAIRES DIVERSES. — 6 jours de prison avec sursis à Albert Hugebaert, 27 ans, dit Casquette, tailleur d'habits à Roubaix, pour outrages à M. Jules Lorthioir, inspecteur de police à Roubaix.

— Antoine Vanderauwera, 24 ans, poursuivi pour avoir volé un marteau à M. Houzet Georges, charretier chez MM. Roger et Herent, à Deûlémont, est acquitté.

— 2 mois de prison à François Coussement, 33 ans, sujet belge, demeurant à Neuville-en-Ferrain, qui a porté des coups à Mme Marie Velghe, épouse Holvoet, cabaretière à Neuville-en-Ferrain, hameau de la Vieille-Motte.

— 4 mois de prison à François Defer, 35 ans, ouvrier horloger, sans domicile, pour abus de confiance.

— 1 mois de prison à Jean Rhomer, 20 ans, mineur, sans domicile, et 8 jours à Pierre Pochol, 39 ans, infirmier, sans domicile, pour vagabondage.

Comptoir National d'Escompte
de Paris
SOCIETE ANONYME
Capital : 200 millions de francs
Les Agences à :
ROUBAIX, 30, Grande-Rue ;
TOURCOING, 19, rue Carnot ;
paient dès à présent les **COUPONS** à l'échéance de juillet.
ORDRES DE BOURSE (comptant ou terme)
Versements, Echanges, Transferts
Renouvellement de Feuilles de Coupons, etc.
Souscriptions, **LOCATION de COFFRES-FORTS**
GARDE DE TITRES
Dépôts de Colis. 67385

PEINTURE, décors, vitrerie, miroiterie, peintures laquées, papiers peints. Léon Cocheteux, 94, rue du Luxembourg, Roubaix. Tél. 20.30.

BÈGUES Ecrire à l'Institut des Bègues (subventionné), 141, Av. Longchamp, Marseille. Honoraires ap. guérison 68066

OSTENDE (Belgique)
La Reine des plages, Bains de mer, Kursaal magnifique, Hippodrome Wellington, 28 journées de courses, Fêtes sportives, Courses d'automobiles, régates, tir aux pigeons, polo, golf lawn-tennis.
Cure thermale. Eaux artésiennes et médicinales. Ninkhall du parc Léopold.
Une collect. de cartes post. illustr. est envoyée gratis et franco sur demande adressée à l'Administr. communale. 137

BELGIQUE

LES EXPÉRIENCES DE MOLL

Le gouvernement désire alimenter d'eau potable toute la Basse-Belgique

Cette semaine commenceront, en Campine, à l'intervention du ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, des expériences dont le résultat peut avoir une importance capitale pour l'hygiène, la santé, le bien-être des populations habitant le Limbourg, la province d'Anvers et les deux Flandres.

Des études préliminaires et des recherches entreprises depuis longtemps permettent de croire que ces expériences seront couronnées de succès. On connaît les sablières de la Campine anversoise : dans celles qui ont été exploitées pendant de nombreuses années l'extraction du sable s'est brusquement trouvée arrêtée par l'apparition d'une nappe aquifère. Le fait a frappé deux géologues, MM. Rutot et Putseys qui, après études et sondages en divers endroits ont acquis la conviction qu'une immense nappe d'eau capable d'alimenter toute la basse Belgique existe, à une minime profondeur, sous les sables et les bruyères de la Campine.

Le gouvernement, désirant vérifier l'exactitude des pronostics de ces deux savants, s'est entendu avec l'administration communale de Moll en vue du creusement d'un puits principal qui aurait 20 mètres de profondeur. Aussitôt après le creusement de ce puits principal, on en creusera plusieurs autres, à cinq, dix, quinze, vingt, vingt-cinq mètres du prémier. Puis l'on fera dans celui-ci des essais de pompage : on pompera d'abord pendant une heure, puis pendant deux, puis davantage ; on pompera lentement, puis à toute force, durant un jour entier. Ceci dans le but de vérifier de combien ce pompage à divers degrés fait baisser le niveau de l'eau dans les puits voisins. Quant ces expériences seront terminées on connaîtra le rendement de la nappe souterraine et l'on connaîtra les distances auxquelles les prochains puits définitifs pourront être forés sans crainte que l'exploitation des uns nuise à celle des autres.

Le forage du premier puits d'essai commencera demain.

Au département de l'Intérieur et de l'Agriculture on attache à ces expériences une double importance si elles réussissent dans la mesure des légitimes espérances qu'on base sur elles, il sera possible de fournir de l'eau potable à toutes les localités de la Campine et de la Flandre ; de plus, les spécialistes déclarent que si le niveau de cette nappe souterraine était abaissé (ce qui serait la conséquence naturelle de son utilisation), le régime général de la Campine, au point de vue agricole, s'en trouverait grandement amélioré.

Ainsi se trouverait résolu un des plus importants problèmes dont se préoccupent en Belgique, depuis nombre d'années, les gouvernements et les hygiénistes.

UN DÉSASTRE COLOMBOPHILE

Charleroi, 27 juin. — Aujourd'hui avaient lieu de grands lâchers colombophiles à Pont-Sainte-Maxence, Bordeaux, Noyon, Toury, Corbeil, Orléans, Rambouillet, Libourne, Creil et Dourdan par les clubs de Châtelet, Wanfercée, Marcinelles, Morlanwelz, Mont-sur-Marchiennes, Gosselies, Châtelineau, Charleroi, Jumet, Roux et Mont-sur-Marchiennes, Gilly, Courcelles, Fleurus, Auvelais, Farciennes et Tamines.

Les lâchers ont eu lieu vers 5 heures du matin par un fort vent Nord-Est-Ouest. Les rentrées sont peu nombreuses. On constata que sur 7,500 pigeons lâchés, environ 3000 sont rentrés. C'est un véritable désastre dû à l'orage, à la grêle et à la pluie.

UN ÉCHO DE L'AFFAIRE HARTENSTEIN

Une étrange histoire de maîtres-chanteurs. Trois arrestations

Gand, 28 juin. — Depuis l'affaire Hartenstein, plusieurs personnes demeurant à Gand, ont reçu des lettres par lesquelles on exigeait d'elles une certaine somme d'argent, sous menace de faire sauter leur habitation.

La somme devait généralement être mise dans un sac qu'il fallait ensuite jeter dans la Lys, à un endroit indiqué. On cite un armateur du port de Gand, qui reçut ainsi l'ordre de déposer au milieu de la rivière, une somme de 433 fr. 33 ! S'il ne s'exécutait pas, on menaçait de jeter une bombe dans la maison de son frère, un veuf dont les enfants en bas-âge, sont souvent seuls avec leur gouvernante. L'oncle s'exécuta. Il fallut se rendre en barquette à l'endroit désigné de la rivière, près du pont du Snep, sur lequel passe la ligne de Gand à Ostende. L'armateur a pu constater que l'argent a disparu. Au surplus, il a reçu en retour, une quittance en due forme.

Le professeur V..., de l'Université, ayant reçu une lettre du même genre, la remit au Parquet et une quinzaine de gendarmes furent dissimulés, cette fois, le long des berges de la Lys ou près du pont, sur le territoire d'Afsné. Dimanche matin, vers six heures, ils virent arriver de Gand, une barquette sur laquelle se trouvaient trois jeunes gens. Ils s'arrêtèrent à proximité de l'endroit où devait s'effectuer un dépôt de cinq mille francs. Un d'eux prit le flotteur, retira le sac et le rejeta à l'eau, quand il eut constaté qu'il ne contenait que du sable. Aussitôt, les gendarmes qui étaient munis de crochets, attirèrent la barquette près de la berge et arrêtèrent les rameurs qui sont trois frères âgés respectivement de 22, 20 et 17 ans. Ils demeurent à Gand et ont, paraît-il, des relations avec des anarchistes connus. Ils prétendent toutefois, n'avoir saisi le bouchon que par hasard, leur barquette ayant failli chavirer, au moment où ils voulaient changer de place.

Chose curieuse, l'écriture des lettres et de la quittance correspond à celle d'une lettre qui a été expédiée de Bruxelles, pendant le procès Hartenstein. Les rameurs ont été écroués.

MOUSCRON

A propos de l'augmentation du prix du pain

C'était hier lundi le jour fixé par les patrons boulangers syndiqués et non syndiqués pour augmenter de cinq centimes le prix du pain de trois livres (pain blanc) et de quatre livres (pain gris de ménage). En raison de la hausse persistante des farines cotées depuis quelque temps jusqu'à 33 et 34 francs les cent kilogrammes, au lieu de 24 francs (le prix courant de l'année dernière), il fallait s'attendre à une augmentation du prix du pain de 40 à 45 centimes.

Le fait semble tout naturel mais le point délicat sur lequel les consommateurs ne sont pas d'accord avec les boulangers, concerne la question du poids légal du pain.

Voici à ce sujet la copie textuelle du règlement de police de la commune de Mouscron, promulgué en date du 24 avril 1873, sous l'administration de M. le bourgmestre Mullier-Blangy :

« Chapitre IV ; article 19. — Les boulangers et débitants du pain, ne pourront confectionner ou vendre le pain qu'au poids uniforme d'un, un et demi et deux kilogrammes.

» Art. 20. — Chaque pain devra porter une marque distincte et différente pour chaque boulanger. Cette marque devra être déposée au commissariat de police. »

Ce règlement n'a jamais été abrogé, mais il est depuis longtemps tombé en désuétude.

La cause en est qu'à chaque hausse des farines, les boulangers, au lieu d'augmenter le prix du pain, trouvaient plus pratique de diminuer son poids. C'est là, il faut en convenir, une façon déplorable à tous points de vue et préjudiciable aux consommateurs et aux boulangers eux-mêmes.

Nous avons écouté les doléances de plusieurs patrons boulangers qui tombaient absolument d'accord sur la question du poids légal du pain. Toutefois, il faudrait, d'après leur avis, pour remettre en vigueur le règlement de 1873 et porter le prix du pain à 50 centimes comme cela se pratique actuellement dans les communes limitrophes de la frontière française.

Dès lors, les consommateurs seraient en droit d'exiger le pain uniforme de trois livres pour le pain blanc et de quatre livres pour le pain de ménage.

Le problème est délicat mais il semble qu'il n'y ait pas de solution plus équitable et plus légale à lui donner. Telle est, bien entendu, la thèse des patrons boulangers. Les consommateurs, eux, estiment que la hausse des farines est fictive et imputable à la spéculation. Quant à la question du poids uniforme, il va sans dire que tous réclament une solution logique en ce sens.

ÉTUDE DE L'HUISSIER HERMAN, MOUSCRON. — Pour cause de faillite, vente aux enchères publiques, de trois pianos automatiques et de trois phonographes, avec 100 disques, le tout à l'état de neuf, le mardi 29 juin courant, à 10 heures du matin, devant l'Hôtel des Pompiers, Grand'Place, à Mouscron. 68079d

Carreaux émaillés pour revêtements de murs, etc. Gustave Lesenne, Tournai (Belgique). Téléph: 400.

OSTENDE Appartements français. Confortablement meublés. 46, avenue de la Reine. 105

BLANKENBERGHE Festival permanent. 15.000 fr. primes. 1re 3.000, 2e 1.500, 3e 1.000, etc. Demander prospectus administration communale.

LE TAMAR INDIEN GRILLON
par sa composition entièrement végétale, est le remède idéal des dames et des enfants contre la **Constipation**, les **Hémorroïdes**, l'**Embarras gastrique et intestinal**, la **Bile** et la **Congestion cérébrale**. Bonbon chocolaté très agréable au goût, il n'irrite jamais l'intestin et contrairement aux purgatifs drastiques et minéraux, son emploi journalier n'en diminue pas l'efficacité. Se prend sans rien changer à ses habitudes.
Envoi d'échantillon gratuit sur demande adressée 33, Rue des Archives, Paris.
Se trouve dans toutes les Pharmacies.

LA VIE SPORTIVE

M. Henry Lesur officier d'Académie

Voilà une nouvelle qui sera accueillie avec joie dans les milieux sportifs de notre région, car il est peu de sportsmen qui comptent tant de sympathies que M. Henry Lesur, à qui le gouvernement vient d'accorder les palmes académiques à l'occasion des Championnats de France de courses à pied, disputés dimanche, à Paris.

Le nouvel officier d'académie est un sportsman dans toute l'acception du mot et il se réjouira d'autant plus d'avoir été décoré au titre de vice-président du Comité du Nord de l'U.S.F.S.A. Avec ses frères Ernest et Emile, avec les frères Dubly et quelques autres, il fut l'un des plus fervents apôtres du sport dans notre région, un de ceux qui ont le plus travaillé à la diffusion sportive dans notre centre industriel. Il fut l'un des fondateurs du Racing-Club de Roubaix, en 1892, et il en devint le président en 1895, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1903. C'est sous son énergique impulsion, que le R.C.R. devint la puissante société que nous connaissons aujourd'hui. Ardent propagateur du football-association, il fit partie des premières équipes roubaisiennes et fût un « goal keeper » réputé. N'est-ce pas sous sa présidence que le R.C.R. remporta son premier championnat de France, resté jusque-là l'apanage des sociétés parisiennes?... Dès lors on sût dans la capitale qu'il fallait désormais compter avec les clubs de province et notamment sur ceux du Nord.

Après avoir ainsi placé au tout premier rang « son cher Racing », M. Henry Lesur en laissa la direction à d'autres, tout en conservant à ses camarades sa précieuse et compétente collaboration, puisqu'il est encore à l'heure actuelle président de la commission de football. Appelé à la vice-présidence du Comité du Nord de l'U.S.F.S.A., il saisit toutes les occasions de communiquer sa foi sportive à cette jeunesse qu'il veut voir plus forte, mieux préparée pour les luttes de l'existence... Il est au surplus membre du Comité de la Caisse des Ecoles de Roubaix et appartient à diverses associations où il a su faire apprécier également ses qualités de dévouement, de tact et d'impartialité.

Bref, en lui décernant cette distinction, c'est un peu au R.C.R. et à notre monde sportif tout entier qu'on la décerne. Ses nombreux amis se joindront donc à nous pour lui exprimer de cordiales félicitations, en proclamant à l'unanimité que c'est là un bout de ruban bien placé...

A. D...

CYCLISME

AU VÉLODROME FRANCO-BELGE

Olieslagers n'a pas pris part à la réunion. — Aujourd'hui mardi à 3 h. 1/2, nouvelle séance sportive

L'annonce d'une rencontre entre les deux fameux motocyclistes Jean Olieslagers et André, avait attiré au Vélodrome Franco-Belge de Menin-les-Baraques, un public très nombreux, quatre mille personnes pour le moins ! Le gradin des populaires, plus particulièrement, était noir de monde.

Une surprise désagréable était encore réservée au public. A l'entrée du Vélodrome un placard avertissait que Jean Olieslagers, le champion motocycliste, serait remplacé par Simond. Et précisément le « clou » de la réunion était, comme nous l'avons annoncé, le match André-Olieslagers !

Renseignements pris, il paraîtrait que c'est la Ligue Vélocipédique Belge qui aurait interdit à Olieslagers de prendre part à la réunion de Menin. Pourquoi ? Parce que ce dernier était engagé pour entraîner dimanche, à Bruxelles, le stayer Samson, l'un des concurrents du Championnat de Belgique. A cause de la pluie le Championnat fut remis à hier lundi, jour de la réunion de Menin, pour laquelle Olieslagers était aussi régulièrement engagé.

Puisqu'à Bruxelles, Olieslagers ne devait figurer qu'à titre d'entraîneur, la Ligue Vélocipédique Belge aurait pu, il semble, exiger que ce coureur participât plutôt à une réunion dont il était le principal acteur. Il eut été facile de trouver à Bruxelles, un autre entraîneur pour Samson, et l'absence d'Olieslagers y eut passé à peu près inaperçue.

Voici les résultats des différentes épreuves :

Course pour débutants (5 kilomètres). — 1re série : 1er Gheysen, de Menin ; 2e Hendelson, de Roubaix ; 3e Paul Spanhove, de Menin. — 2e série : 1er Debaene, de Menin ; 2e Saisir, d'Ypres ; 3e Desplanques, de Tourcoing. — *Finale* : 1er Gheysen ; 2e Debaene ; 3e Hendelson. Gheysen ayant involontairement gêné Debaene, ces deux coureurs se disputent la première place en un match qui permet à Gheysen de confirmer sa victoire.

Match-poursuite par équipes (amateurs). — 1re manche : L'équipe belge Paul Deman-Ébaghe rattrape l'équipe française Deruyter-Abry au 20e tour. (Temps : 9 m. 17 s.)

2e manche : L'équipe française joue de malchance. Une crevaison empêche encore Deruyter de défendre sa chance. Au 11e tour il est rejoint ainsi que son coéquipier. (Temps : 5 m. 26 s.)

Match-poursuite par équipes (professionnels). — Dans les deux manches l'équipe française Dhulst-Colsaet se montre nettement supérieure à l'équipe adverse Vandenberghe-Defraye. La première manche est acquise aux Français au 17e tour (temps : 8 m. 45 s.) et la deuxième au 24e tour (temps : 10 m. 55 s.)

Match de motocyclettes. — 1re manche (5 kil.) : 1er André, en 3 m. 11 s. ; 2e Simond, à un tour et demi. Pendant les quatre premiers kilomètres Simond oppose une belle résistance à André, qui ne peut lui prendre qu'une trentaine de mètres. Mais le moteur de Simond a des « ratés » et dès lors la course est gagnée pour André.

2e manche (5 kil.) : André fait « walk-over », la moto de Simond se refusant à tout service. Les 5 kilomètres sont couverts en 3 m. 18 s. ! André pousse la témérité jusqu'à rouler à toute vitesse en lâchant complètement son guidon, même dans les virages ; on encore il grimpe ceux-ci de bas en haut, les redescend avec la rapidité de l'éclair. Le public, enthousiasmé, applaudit chaleureusement l'audacieux motocycliste.

Il était très tard — plus de 8 heures — lorsque la réunion prit fin.

La réunion d'aujourd'hui

Aujourd'hui mardi, à 3 heures et demie, nouvelle réunion.

Lepoutre tentera d'établir le record de l'heure derrière motocyclette. Il sera entraîné par l'athlète Denissel fera également une tentative de record sur 10 kilomètres, sans entraîneurs.

Une course professionnels avec Denissel, Vandenberghe, Carpentier, Defraye, etc., et une course amateurs, compléteront le programme de cette réunion populaire pour laquelle les prix d'entrée sont abaissés à 0 fr. 25 et pour les tribunes 0,50 centimes.

CYCLISTES. — Achetez la nouvelle enveloppe inusable **GARIN 1909**, la meilleure qui existe sur le marché. Prix défiant toute concurrence, 72, Grande-Rue, Roubaix. 1 88-1

RESULTATS DE LA COURSE DE 12 HEURES DU VELODROME BUFFALO

Paris, 28 juin (par dépêche). — Voici les résultats de la course de 12 heures qui, interrompue dimanche par suite du mauvais temps, s'est achevée lundi : 1er Petit-Breton, 470 kilomètres ; 2e Léon Georget, à 5 tours ; 3e Schirley, à 33 tours ; 4e Kranskens, à 40 tours ; 5e Trousselier, à 97 tours ; 6e Van Schooneven, à 195 tours.

GARAGE CONSTANTIN
90, Grande-Rue, Roubaix.
LOCATION D'AUTOS. PRIX A FORFAIT
Stock **CONTINENTAL** des pneus, voitures, bonnes conditions. Concessionnaire des marques F. N., Hurtaut, Arles, Doriet. 66361

WASQUEHAL-ARMENTIÈRES. — La course Wasquehal-Armentières (50 kilomètres, aller et retour), qui s'est courue dimanche, avait réuni vingt-sept concurrents. L'arrivée s'est faite dans l'ordre suivant : 1er, Bayard, en 1 h. 29 ; 2e, Lapée ; 3e, Benoit ; 4e, Verstraete ; 5e, Vandamme. Une quête faite au profit des pauvres, dans le quartier de la Planche-au-Riez, où a eu lieu le départ, a produit la somme de 28 fr. 40.

BANDES AMÉRICAINES 3 & 6
TORRILHON
Clermont-Ferrand — Paris, 10 Fg Poissonnière

LE BREVET D'ESTAFETTE CYCLISTE. — L'épreuve pour l'obtention du brevet militaire d'estafette cycliste, sera disputée le 5 septembre.

Tous les cyclistes pourront participer à cette dernière épreuve, qu'ils aient ou non pris part aux brevets de 50, 100 et 150 kilomètres ; mais, pour le classement de cette épreuve, il sera tenu compte des performances accomplies par les concurrents dans les différentes épreuves militaires auxquelles ils ont pris part dans le courant de l'année. Un certain nombre de points sera attribué aux cyclistes, d'après le temps mis par eux dans les épreuves militaires de 50, 100 et 150 kilomètres. (Voir les nouveaux règlements de brevet d'estafette). Il y a donc intérêt pour tous à prendre part aux épreuves préliminaires.

L'HUILE OMNIA GAGNE LES ÉPREUVES de DIEPPE
SOCIÉTÉ HUILES DE NANTERRE (Seine). 474

GYMNASTIQUE

WASQUEHAL. — « L'Espérance » au concours international de Roubaix. — La société de gymnastique « L'Espérance » prendra part au concours de l'Association des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, qui aura lieu à Roubaix, dimanche 4 et lundi 5 juillet. Elle se présentera aux : Concours en section (adultes), en 3e catégorie ; concours en section (pupilles), en 2e catégorie ; concours de pyramides (adultes), en 2e catégorie. Plusieurs gymnastes, adultes et pupilles, prendront part aux différents concours individuels artistique, athlétique, de préparation militaire, etc... La dernière répétition générale aura lieu vendredi prochain, à huit heures du soir.

HIPPISME

LES COURSES A AUTEUIL
du lundi, 28 juin

Paris, 28 juin. — (Par dépêche.) — Voici les résultats des courses :

Prix Grandlieu (steeple-chase, à réclamer, 3.000 fr., 4.000 m.) : 1er, Rosita III, à M. James Hennessy, pes. 1000, pl. 13.50, pel. 9.00, pl. 8.00, 2e, Bayonet, à M. Th. Hitchcock junior, pes. 30.00, pel. 39.50 ; 3e, Jolly Peach. — Non placés : Jungfrau, Crémant.

Prix de la Gibauderie (steeple-chase, 4e série, 5.000 fr., 3.500 m.) : 1er, Frelon II, à M. L. Olry-Roederer, pes. 73.00, pel. 33.00 ; 2e, Orgerus ; 3e, Le Baigneur.

Prix de Meudon (course de haies, 7.000 fr., 2.700 m.) : 1er, Gab, à M. G. Braquessac, pes. 110.50, pl. 32.00, pel. 52.00, pl. 15.00 ; 2e, Le Loupiot, à M. Michel-E. Lazard, pes. 132.50, pel. 43.50 ; 3e, Rutland's Arms, à M. le baron M. de Rothschild, pes. 30.50, pel. 16.50 ; 4e, Raoul de Nangis. — Non placés : Boîte à Musique, Indian God, Javary, Liselotte, Florimond Robertet, Septennat, Rat à Poils, Pujo II, Volcan III, Sea King, Perspicace, Bonnelles.

Grand Prix de l'Elevage (steeple-chase, 50.000 francs, 4.500 m.) : 1er, Cappiello, à M. James Hennessy, pes. 32.00, pl. 25.50, pel. 17.50, pl. 12.00 ; 2e, Grand Mistral, à M. L. de Romanet, pes. 33.00, pel. 23.00 ; 3e, Mélèze ; 4e, Antinous. — Non placés : Pierragno, Auerstædt, Bushido.

Prix Aquilon (steeple-chase, handicap, 5.000 fr., 4.000 mètres) : 1er, Schaffhouse, à M. Champion, pes. 25.50, pl. 16.50, pel. 12.50, pl. 8.00 ; 2e, Goutte d'Or, à M. Guerlain, pes. 21.00, pel. 10.00. — Non placés : Morawetz, Kassaba.

Prix des Véneurs (course de haies, handicap, 4.000 fr., 3.100 m.) : 1er, Miss Ferreira, à M. E. Ballero, pes. 131.00, pl. 21.50, pel. 52.00, pl. 10.50 ; 2e, Honor Bright, à M. James Hennessy, pes. 14.00, pel. 8.00 ; 3e, Gaspard, à Mme Cl. Procureur, pes. 14.50, pel. 7.50 ; 4e, Diadoque. — Non placés : Biscaye, Crossoptylon, Petit Frère, Le Liseron.

LES COURSES A FOREST
du lundi, 28 juin

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu lundi, à Forest :

Prix Master of the Horse (2.500 fr., 1.200 m.) : 1er, Morose, à M. de Foret et Fleur Préférée, au baron Lunden ; 3e, Henley. — Non placés : Walsah, Laupy. — Pari mutuel : Morose, 9.50 et 7.50 ; Fleur Préférée, 6.25 et 6.25.

Prix Tain (1.500 fr., 1.300 m.) : 1er, Handsome, à M. L. Sauvenière ; 2e, Zahar ; 3e, Carola. — Non placés : Cœur de Moineau, Fleur de Lys, Badshot, Cross Channel, Blondinette. — Pari mutuel : 44.75, 13.75, 8.25 et 7.75.

Prix des Primevères (1.500 fr., 1.600 m.) : 1er, Blague, à M. Brugmann ; 2e, Vintimille ; 3e, Gabelou. — Non placés : La Néva, Spérata. — Pari mutuel : 32.00, 10.50 et 8.25.

Derby de Forest (5.000 fr., 2.400 m.) : 1er, Dréhance, à M. Dreyfus ; 2e, Boston ; 3e, Haut-Fays. — Non placés : Well Done, Tancer, Basta. — Pari mutuel : Ecurie G. Dreyfus, 7.50, 7.75 et 8.50.

Prix Tipster (1.500 fr., 1.600 m.) : 1er, Bioul, à M. Ashman ; 2e, Christiane ; 3e, Red Flower. — Non placée : Comtesse. — Pari mutuel : 20.75, 20.25 et 16.25.

Prix des Ménapiens (2.500 fr., 2.100 m.) : 1er, Great Eastern, à M. Mathieu ; 2e, Silver Cape ; 3e, Floraza. — Non placés : Chapiteau, Zerline II, Le Varyag, Sultana. — Pari mutuel : 23.25, 11.50 et 28.50.

CARROUSEL

CROIX. — Voici les résultats du carrousel organisé par les commerçants de la Place, au profit des pauvres, avec le concours de la Musique Municipale : Prix des hommes : 1er prix, 60 fr., Henri Fiquet ; 2e, 40 fr., Bracke-velt fils ; 3e, 25 fr., Gaereminck ; 4e, 15 fr., Debeurme ; 5e, 10 fr., Paniez ; 6e, 5 fr., Vanhée. — Prix des dames : 1er prix, 20 fr., Marthe Blancq ; 2e, 15 fr., Suzanne Brackevelt ; 3e, 10 fr. Germaine Brackevelt ; 4e, 5 fr., Madeleine Coursier ; 5e, 5 fr., Céline Wyffels ; 6e, 5 fr., Mathilde Brackevelt. — Primes pour les voitures ayant participé au cortège : trois primes de 5 fr. : Wyffels, Meurisse, Brackevelt. — Primes tirées au sort entre les propriétaires de voitures ayant concouru : quatre primes de 5 fr. : Delbecque, Verscheure, Vandewiele, Wyffels. — La quête au profit des pauvres a produit la somme de 36 fr. 50.

COURSES A PIED

UNION SPORTIVE ROUBAISIENNE. — Dimanche matin s'est disputé un match de sports athlétiques, entre les équipes de l'U.S.R. et du C.A.R. La victoire est restée à l'Union, qui obtint 38 points contre 32. Résultats :

100 mètres plat : 1er, Tersy (U.S.R.) ; 2e, Pratt (U.S.R.) ; 3e, Parsis (C.A.R.) ; 4e, Dorange (C.A.R.). Temps, 12 sec. — 400 mètres plat : 1er, Bansire (U.S.R.) ; 2e, Vermenlen (C.A.R.) ; 3e, Tersy (U.S.R.) ; 4e, Dorange (C.A.R.). Temps, 57 sec. 2/5. — 1.500 mètres plat : 1er, Vermenlen (C.A.R.) ; 2e, Deleux (U.S.R.) ; 3e, Delcour (U.S.R.) ; 4e, Dupuis (C.A.R.). Temps, 4 min. 50 sec. — Saut en longueur sans élan : 1er, Wibaux (U.S.R.), 2 m. 60 ; 2e, Pratt (U.S.R.), 2.57 ; 3e, Pinchard (C.A.R.), 2.55 ; 4e, Dupuis (C.A.R.), 2.50. — Saut en hauteur avec élan : 1er, Pinchard et Lipens (C.A.R.), 1 m. 45 ; 3e, Bansire, 1.40 ; 4e, Wibaux, 1 m. — Lancement du poids : 1er, Scalbert (C.A.R.), 9 m. 20 ; 2e, E. Tersy (U.S.R.), 9.05 ; 3e, Ghesquière (C.A.R.), 9.03 ; 4e, Dejummé (U.S.R.), 8.50.

ATHLÉTISME

RETURN-MATCH IRIS-CLUB CROISIEN-UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS DE CROIX. — Le return-match I.C.C.-U.C.J.G. de Croix a donné à peu près les mêmes résultats que le match précédent : l'U.C.J.G. de Croix a encore remporté la victoire par 32 points à 38.

AVIATION

LA LIGUE NATIONALE AÉRIENNE FAVORISE LE PRIX DE Mme EDMOND ARCHDEACON. — La Ligue Nationale Aérienne, désirant s'associer à la fête de charité donnée le 4 juillet prochain, à l'Aérodrome de Port-Aviation, en faveur des sinistrés des tremblements de terre du Midi, fera courir le Prix de Mme Edmond Archdeacon, d'une valeur de 1.000 francs.

Rappelons que ce prix sera attribué à l'appareil d'aviation qui aura fait le plus grand parcours en circuit fermé, sans toucher le sol, aux jour, date et lieu fixés d'avance.

Les départs auront lieu de cinq en cinq minutes ; le premier sera donné à six heures et demie du soir.

LAWN-TENNIS

RACING-CLUB DE ROUBAIX. — Dimanche prochain, 4 juillet, se courra, sur les cours de la rue de Beaumont, le Prix Edouard Bleuez et Louis Pollet. Ce prix se jouera en un handicap double : il sera donc le seul tournoi de l'année se disputant de cette façon ; aussi, son succès paraît-il assuré.

Il est réservé à tous les joueurs de la section sans distinction de force.

La Commission espère que les engagements seront aussi nombreux que les années précédentes. L'empressement des tennismen sera une marque de sympathie particulièrement agréable pour les généreux donateurs. La clôture aura lieu jeudi soir, comme pour tous les tournois de ce genre.

ROUBAIX. — Ste-Maure, organisé par le Cercle Union, chez M. Baillon ; 292 pigeons lâchés par M. Robert, convoyeur. — 1er, Duhamel ; 2e, Browaeys père, u.4p. ; 3e, Paul Regnier, 3p. ; 4e, Ed. Browaeys père, 4p. ; 5e, id. ; 6e, H. Desrousseaux, p. ; 7e, P. Ducatteau, p. ; 8e, Ed. Browaeys père, 4p. ; 9e, Scherpereel, 2p. ; 10e, Belaen, 3p. ; 11e, Samain, 4p. ; 12e, Faseu, p. ; 13e, Belaen, 7p. ; 14e, Gadenne, 2p. ; 15e, H. Carette, 7p. ; 16e, Browaeys père ; 17e, id. ; 18e, Delmotte, p. ; 19e,